

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-huit octobre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 21 octobre 2024

Conseillers en exercice : 25 - Conseillers présents : 17 - Votants : 20

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick - Mme BAUCHEREL Virginie – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHÉ Josiane – M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent - M. MORICET Xavier – Mme PALVADEAU Stéphanie - Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BRÛLÉ Karine - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel – M. POISSON Yannick - M. POTIER JérémY

POUVOIRS : Mme DENIGOT Béatrice (Pouvoir à Monsieur DAVID Gérard) - M. DESBOIS Stéphane (Pouvoir à Madame GRUEL Nathalie) - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à Monsieur BLINO Jérôme)

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN

Délibération n°2024D67 : ARC SUD BRETAGNE – Rapport d'activités des services 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président adresse au Maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de coopération intercommunale.

Il présente le rapport d'activités 2023 des services d'ARC SUD BRETAGNE qui a été construit autour des pôles de compétences de la Communauté de Communes.

Il informe qu'il convient de présenter ce rapport dans chaque Conseil Municipal avant le 31 décembre 2024.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ci-annexé.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance,
Julien CHESNIN**



**Le Maire,
Guy DAVID**

